



Votre
énergie
a de l'impact
hellio

Rénovation en copropriété : entière satisfaction pour Jean-Pierre

Jean-Pierre, président du Conseil Syndical d'une résidence située en Seine-Saint-Denis à bénéficié de l'accompagnement clés en main proposé par Hellio pour effectuer les travaux de rénovation de sa copropriété.

En Seine-Saint-Denis, Jean-Pierre préside le Conseil Syndical d'une résidence comportant 150 logements. Existant depuis 1974, cette copropriété vieillissante avait besoin de rehausser son indice de performance énergétique dans le but de réduire son impact environnemental et de limiter la consommation d'énergie. C'est dans cette mesure que l'ensemble des membres du Conseil Syndical ont décidé d'opter pour les solutions de rénovation.

Les syndics de copropriété ont fait appel au service de Hellio et au professionnalisme de son entreprise partenaire ERTI pour réaliser les opérations suivantes : l'isolation des planchers bas, le calorifugeage des canalisations et l'isolation des

points singuliers au sein de la résidence.

Grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), le chantier a été financé à 100 % !

Jean-Pierre témoigne : *"Hellio a réalisé un audit des travaux d'isolation des planchers bas et de calorifugeage de notre réseau eau chaude. Des conseillers nous ont alors proposé un devis à 0 € pour la copropriété alors que l'ensemble des travaux avoisinaient les 40 000€ !"*

L'ensemble de ces travaux ont été réalisés sous une période d'un mois et demi. *"Nous sommes très satisfaits de la bonne fin de ce projet"* !

 **3**
opérations

 **40 000 €**
coût des travaux

 **0 €**
reste à charge

Étapes du chantier

- 1 Visite technique
- 2 Dépose de l'ancien calorifuge
- 3 Mise en place du nouvel isolant
- 4 Revêtement en PVC
- 5 Isolation des points singuliers
- 6 Visite d'un bureau de contrôle indépendant



Pour le calorifugeage le montant de l'installation était d'environ 11 500 €, pour l'isolation des points singuliers environ 7 000 € et pour l'isolation des planchers bas 21 500 €.

Le reste à charge pour la copropriété, sur un devis de 40 000 €, a été de 0 €. Nous n'avons donc engagé aucun frais pour cette opération, et Socotec est venu vérifier la véracité des travaux réalisés par rapport au devis initial. Hellio s'est montré d'une parfaite maîtrise d'œuvre, très attentif aux éventuelles difficultés qui sont inhérentes à ce genre de travaux.

Nous sommes donc très satisfaits de la bonne fin de ce projet, et nous acceptons aisément d'être des référents pour les futurs projets similaires si Hellio le demande.

Jean-Pierre,
Président du Conseil Syndical